

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pascal DELMAS- Accord sur mesure est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 9 chemin des Maynardes à Labège (31670). Pascal DELMAS- Accord sur mesure, met en place et dispense des formations professionnelles, sur l'ensemble du territoire national, en présentiel ou en visio-conférence. Le statut juridique est celui de la **micro-entreprise**.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par **le Stagiaire (personne individuelle) ou le Client (employeur)** et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

Pascal DELMAS- Accord sur mesure se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente en cours d'exercices. Les conditions générales de vente applicables sont celles adressées au jour de la commande.

1- Inscription et documents contractuels

En préalable à toute inscription, la personne intéressée par la formation doit répondre au questionnaire en ligne en suivant le lien forms-office. Le lien vers le questionnaire est disponible sur le site internet <https://accordsurmesure.fr/> ou il est proposé avec le programme et /ou le planning de formation. Il est également disponible sur le calendrier des formations publiées sur le site de <https://www.pssmformation.fr/sessions-de-formations/>. Il est également disponible sur toutes les communications publiées par Pascal DELMAS – Accord sur mesure. En répondant au questionnaire la personne intéressée par la formation indiquera ces attentes relatives à cette action de formation, les modalités de financement et les informations utiles pour établir les documents contractuels.

Stagiaire individuel

L'inscription d'un particulier est concrétisée par un contrat de formation professionnelle continue. Selon les prérogatives réglementaires, un acompte de 30% sera demandé en amont de la formation. Le solde sera exigé à l'issue de la formation dans un délais maximum de 30 jours figurant sur la facture.

Pour une convention avec une entreprise unipersonnelle, il sera exigé le paiement de 50% du tarif de la formation. Les 50% restant seront soldés à l'issue de la formation dans un délais maximum de 30 jours figurant sur la facture.

Stagiaire entreprise ou collectivité

La demande de formation est reçue par emailing, par téléphone ou via le formulaire forms-office. Après analyse des besoins une convention est proposée avec un devis. La commande est considérée comme ferme à réception du devis signé ou d'un bon de commande, accompagné de la convention de formation avec liste nominative des participants concernés et des bulletins d'inscription individuel des stagiaires.

La facturation sera établie à l'issue de la formation et le règlement s'effectuera dans un délai maximum de 30 jours figurant sur la facture.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique.

Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées pour la commande des manuels PSSM : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles et des manuels. Ces derniers inscrits acceptent le fait de commencer la formation sans les manuels PSSM.



Une confirmation d'inscription est adressée à chaque participant à réception des documents.

A l'issue de la session de formation, Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE envoie :

- Une facture à l'employeur et au participant individuel avec l'échéance de règlement et les pénalités de retard- Un certificat de réalisation du stagiaire à l'employeur et au participant individuel
- Une attestation de participation à la session de formation
- Un certificat de réalisation de l'action de formation pour le financeur
- Concernant les formations en distanciel, visioconférence zoom, un fichier reprenant les temps de connexion et le cumul horaire correspondant.

2- Coordonnées

Toute inscription, qu'elle soit individuelle ou dans le cadre d'une formation d'entreprise, s'accompagnera du recueil des coordonnées personnelles suivantes du stagiaire :

Nom (1), prénom (1), adresse du domicile (2), adresse mail personnelle (1)-(3), téléphone, numéro SIRET de l'entreprise, collectivité ou association (2).

- (1) Ces éléments sont transmis à PSSM France dans le cadre de l'évaluation du stage et de la délivrance du certificat de secouriste en santé mentale.
- (2) Ces éléments sont utiles pour l'envoi du manuel au domicile dans le cadre des formations à distance et de la facturation
- (3) Il doit s'agir d'une adresse de messagerie personnelle, dont le seul destinataire est le stagiaire. Par exemple, une adresse générique utilisée par plusieurs personnes sur un même poste de travail sera refusée.

3- Convocation -Lieu du stage

Le stagiaire recevra une convocation, précisant le lieu, les dates et les horaires de formation. Cela dans le délai minimum de 7 jours calendaires avant le démarrage de la formation. La convocation précisera les modalités pratiques dont les liens de connexion zoom et les modalités d'accès à la plateforme pour les visio-conférences.

Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE ne disposant pas de locaux en propre pour ses formations, choisit avec soin des lieux de formation adaptés à chaque session de formation et accessible à tous.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil.

La réservation d'une salle de formation est effectuée selon les modalités des loueurs. Demande d'un devis et des CGV, contrat de location selon les espaces, justificatif de l'agrément d'accueil du public et des dispositifs d'accessibilité à tous les publics.

5- Annulation de stage

A l'initiative du demandeur :

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par téléphone et confirmée par écrit, au moins 7 jours avant la formation, avec le Formulaire de rétractation fourni par Pascal DELMAS - Accord sur mesure.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure* dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.



***La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.**

Si le stagiaire annule moins de 3 jours avant la formation, ou ne se présente pas à la formation sans justification d'une force majeure, Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE facturera au demandeur l'intégralité de la formation.

A l'initiative de Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE :

En cas d'insuffisance du nombre de participants, Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE se réserve le droit d'annuler le stage. Il proposera au stagiaire de reporter son inscription sur une des dates suivantes du même stage. En cas d'impossibilité du stagiaire, il s'engage à rembourser intégralement le montant de l'inscription réglé par le stagiaire.

6- Tarifs et règlements

Les prix sont établis hors taxe (Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE est exonéré de la TVA au titre de l'art.202B annexe II du CGI – Formation professionnelle) ainsi que TVA non applicable art 293B (microentreprise)

Le prix du stage comprend l'ensemble des prestations prévues par la session de formation, indiquées dans la fiche descriptive de la formation : frais pédagogiques et documents associés.

La Manuel des Premiers Secours en Santé Mentale fait l'objet d'une facturation séparée.

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, virement bancaire ou par chèque.

Les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués.

Dans le cadre d'une formation intra sur le site du client, le coût de la formation est précisé avec d'une part les frais pédagogiques ; et d'autre part les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

Stagiaire Individuel

Toute participation à une session de formation à titre individuel (contrat de formation professionnelle continue) est soumise au paiement de 30% des frais pédagogiques lors de l'inscription de la part du demandeur. Le solde de 70 % est à régler par chèque bancaire ou virement, à l'issue de la formation.

Toute personne demandant un financement par **France Travail** doit réaliser les démarches auprès de France Travail avec son conseiller. Pascal DELMAS - ACCORD SUR MESURE déposera le devis sur la plateforme KAIROS pour validation puis à l'issue facturation de la formation.

Dans le cas où le stagiaire (entreprise unipersonnelle) demande une prise en charge de la session de formation par un **OPCO**, le stagiaire est tenu d'effectuer les démarches auprès de celui-ci. Il devra s'informer sur les possibilités de subrogation par l'OPCO.

Hors subrogation, il devra régler l'intégralité de la formation selon les modalités : à l'inscription l'acompte de 50% et le solde de 50% à l'issue de la formation.

Pascal DELMAS - ACCORD SUR MESURE fournira la facture attestée soldée par le demandeur et tout document utile à la prise en charge à posteriori par l'OPCO.

Toute session commencée est due dans son intégralité.



Entreprise ou collectivité

En cas de prise en charge du paiement par un OPCO, il appartient au Client de vérifier auprès de son OPCO des possibilités de subrogation. A noter les changements opérationnels en la matière au 1^{er} octobre 2026.

Le client devra demander à son OPCO la prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Si subrogation, le Client indiquera explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

- il transmettra l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- il s'assurera de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

7- Défaut de paiement

En cas de défaut de règlement de la prestation de formation, une mise en demeure de paiement sera effectuée par Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE après 50 jours de la date d'envoi de la facture par messagerie électronique avec notification de l'état de distribution.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

8- Confidentialité

Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la formation. A disposition sur demande, le code de déontologie.

9- Conditions restrictives

Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

11 Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ainsi que l'enregistrement ne peuvent être effectués sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre, reproduire, enregistrer tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10 Informatique et libertés

Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE s'engage, en ce qui le concerne, à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Les données connectées visent uniquement la bonne contractualisation et la bonne réalisation de la formation. Elles sont nécessaires également pour tout aménagement ou dispositif à mettre en place pour donner l'accès à toute personne à la formation. Tout ceci est détaillé dans le registre des activités de traitement de données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification sur ces informations. Il suffit d'en demander la rectification auprès de Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE par mail à contact@accordsurmesure.fr ou par courrier adressé à Pascal DELMAS – ACCORD SUR MESURE, 9 chemin des Maynardes, 31670 LABEGE.

11- Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord à l'amiable, seul le tribunal compétent sera saisi.

12- Financement OPCO : certification Qualiopi

Certificat 24FOR02732.1 attribué au titre de l'article L.6313-1 -

1° : les actions de formation

1° renouvellement le 30/03/2025

Disponible sur demande.



Fin.

Labège le 28 juillet 2026

